

FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2024-036-CITE EDUCATIVE MARSEILLE LE MERLAN
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR CITÉ ÉDUCATIVE (Poste à 2x50%) Cité éducative Marseille 14 - Secteur Grand Saint-Barthélemy (Réseaux Manet et Pythéas) - 50% Cité éducative Marseille 14 - Secteur Bon secours, Les Rosiers, Marine Bleue (Réseaux Clair Soleil, Henri Wallon, Marie Laurencin) - 50%
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité des chefs d'établissement, chefs de file des cités éducatives (collège Manet et collège Clair Soleil)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur cité éducative a été créée afin d'assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la Préfecture et la Ville. Le coordonnateur cité éducative sera en relation avec l'animateur territorial de la cité éducative.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité éducative. - Accompagner le pilotage des actions avec les différents partenaires et participer à la fluidité de l'action et de la communication interinstitutionnelle. - Coordonner et assurer l'animation d'un réseau d'acteurs, en lien avec les différents partenaires.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Construire de la ressource diagnostic - Coconstruire des actions de la petite enfance à 25 ans dans tous les temps de l'enfant et du jeune. - Suivre et évaluer les actions mises en œuvre. - Mettre à jour les bases de données et les outils de suivi. - Rendre compte, communiquer sur l'évolution du projet de la cité éducative. - Etablir une veille sur les dispositifs, les acteurs clés et les projets phares du territoire. Le coordonnateur cité éducative pourra être amené à assurer la représentation en cas d'absence du chef de file sur le territoire.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoirs <ul style="list-style-type: none"> - Avoir connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré et 2nd degré. - Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'Etat. - Connaître le fonctionnement associatif. - Apporter une expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux. ➤ Savoir-faire <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles. - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Avoir une aisance rédactionnelle et oratoire. - Maîtriser les logiciels bureautiques de base.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	M. Mairal, Proviseur des cités éducatives Académie Aix-Marseille fabien.mairal@ac-aix-marseille.fr ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr